

**RAPPORT ANNUEL 2021-2022
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
DE L'ÉCOLE DE L'ESCALADE

DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE
DES PREMIÈRES-SEIGNEURIES**

(ARTICLE 82 LIP)

Par :	Maryse Desroches
Titre :	Directrice
Date :	19 juin 2022

Mot de la présidence

Au nom de tous les membres du conseil d'établissement de l'école de l'Escalade (le « CÉ »), il me fait plaisir de vous transmettre le rapport annuel 2021-2022 qui résume nos activités de la dernière année scolaire.

Bien que cette dernière année fût encore bousculée par la pandémie, le conseil a continué à travailler sur les dossiers décrits dans ce rapport afin de maintenir l'amélioration continue des services offerts à nos enfants, et ce, malgré les diverses contraintes qui ont été imposées en réponse à cette crise.

Rappelons que la mission de la direction, des enseignants, du personnel de soutien, des professionnels, des bénévoles et des membres du conseil d'établissement est la même : travailler ensemble pour assurer une instruction de qualité dans un environnement social qui promeut des règles de vie exemplaires et de saines habitudes aux élèves. Dans ce même but, sachez que le conseil d'établissement est toujours ouvert à recevoir vos suggestions et commentaires pour apporter des améliorations dans chacun de ces volets. N'hésitez jamais à communiquer avec moi ou à discuter avec un membre du conseil.

Simon Lefebvre, président du conseil d'établissement

1. Présentation du Conseil d'établissement

Liste des membres

Noms	Titre (qualité : parents, personnel, etc.)
Annie-Monica Daigle	Technicienne en service de garde
Nadine Drolet	Technicienne en éducation spécialisée (TES)
Séverine Duranleau	Parent
Simon Jomphe	Parent
Fannie Lavoie	Parent
Simon Lefebvre	Parent, président
Chantal Minguy	Enseignante
Isabelle Robichaud	Parent
Christine Savard	Enseignante
Katy Sirois	Enseignante

2. Dates des rencontres

Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier
	13			
Février	Mars	Avril	Mai	Juin
2		4 et 27	25	22

*Art. 67 LIP : « Le conseil d'établissement établit ses règles de régie interne. Ces règles doivent prévoir la tenue d'au moins cinq séances par année scolaire »

3. Projet éducatif

Quelques lignes directrices et les objectifs :

L'Escalade s'est donné comme vision de devenir « une communauté éducative riche de sa diversité qui collabore au développement du goût d'apprendre et à l'engagement de chaque élève dans des apprentissages porteurs d'avenir ». Pour cheminer vers l'atteinte de cette vision, nous avons convenu de nous appuyer sur les valeurs suivantes : **Respect, autonomie et persévérance**. Cette vision et ces valeurs sont au cœur de nos différentes actions et décisions.

Afin de cibler ses actions sur les enjeux propres au milieu, l'équipe s'est donnée quatre objectifs :

- Augmenter le nombre de rencontres pour harmoniser ses pratiques évaluatives en français et en mathématique;
- Augmenter le pourcentage d'élèves ayant 76% et plus dans la compétence raisonner à la fin du 3^e cycle;
- Augmenter le nombre d'élèves ayant 76 % et plus en écriture à tous les niveaux;
- Faire bouger les élèves au moins 60 minutes par jour.

Des moyens ont été mis en place afin de travailler sur ces quatre aspects. Parmi ceux-ci, l'un des plus porteurs est la mise en place de deux communautés de pratique au sujet des ateliers d'écriture.

Règles de conduite

Quelques lignes directrices :

Les règles de vie ont été revues l'an dernier. Elles présentent le comportement attendu par les élèves et ont pour but de permettre aux élèves d'évoluer dans un milieu sécuritaire, empreint de respect.

Des conséquences logiques telles que pertes de privilège ou geste de réparation seront appliquées en cas de manquement aux règles.

Le plan de lutte contre la violence et l'intimidation est appliqué rigoureusement. Les gestes de violence ou d'intimidation sont traités avec un grand sérieux. Un effort est fait afin de consigner tous ces gestes. Des protocoles individualisés sont mis en place afin d'accompagner les élèves qui éprouvent des difficultés à ce sujet.

4. Frais chargés aux parents

Quelques faits saillants :

Les frais chargés aux parents ont été adoptés le 25 mai 2022. Ils sont revus chaque année afin que le coût chargé aux parents corresponde à ce qui est strictement nécessaire.

5. Avis et consultations – Centre de services scolaire

Sujets sur lesquels le conseil d'établissement a été consulté

Date	Objet de la consultation	Court résumé de la position du CÉ
11-04-2022	Modèle anglais intensif	Le modèle 5 mois / 5 mois est privilégié et sera offert aux trois groupes de 5 ^e année. En cas de pénurie d'enseignant d'anglais, le CÉ souhaite un réaménagement pour un modèle 3 mois / 3 mois / 3 mois afin que tous les élèves bénéficient du programme.
27-11-2022	Critère sélection direction	Statu quo
27-11-2022	Critères formation des groupes	Formation de groupes équitables et attribution au hasard aux enseignants.

6. Informations aux parents et à la communauté en lien avec l'article 83 LIP

Date	Objet de l'information	Outils utilisés
8 septembre 2021	Présentation du rapport annuel 20-21 du conseil d'établissement	Document présenté à l'assemblée générale des parents puis déposé sur le site de l'école.

7. Fonctions et pouvoirs reliés aux services éducatifs (art. 84 à 89.1 LIP)

Date	Fonctions / pouvoirs exercés relativement aux services éducatifs	Précisions
13-10-2022	Planification des contenus en éducation à la sexualité	Approuvée à l'unanimité
13-10-2022 27-04-2022	Activités et sorties éducatives	Approuvées à l'unanimité
02-02-2022 et 11-04-2022	Grille-matière	Approuvée à l'unanimité
02-02-2022	Planification des contenus en orientation scolaire et professionnelle pour les 5 ^e et 6 ^e années	Approuvée à l'unanimité
04-11-2022 27-04-2022	Changements au calendrier : - Accueil des futurs élèves du préscolaire - Fête de fin d'année	Approuvés à l'unanimité
25-05-2022	Calendrier 2022-2023	Approuvé à l'unanimité

8. Ressources matérielles et financières (art. 93 à 95 LIP)

Date	Fonctions / pouvoirs reliés aux ressources matérielles et financières	Précisions
13-10-2022	Adoption du budget de l'école	Adopté à l'unanimité
13-10-2022	Résolution concernant les mesures protégées et dédiées	
25-05-2022	Frais chargés aux parents 2022-2023	Approuvés à l'unanimité
25-05-2022	Liste des fournitures scolaires 2022-2023	Approuvée à l'unanimité

9. Projets spéciaux

C'est encore une année teintée par la pandémie qui a été vécue. L'enseignement à distance a été offert en janvier. De plus, certains de nos enseignants ont donné les cours à partir de leur domicile tandis que les élèves étaient en classe sous la supervision d'un adulte de l'école.

Nous avons augmenté l'accessibilité au matériel numérique et tous nos élèves du 3^e cycle ont eu accès à un Chromebook. Pour les élèves du 2^e cycle, des chariots de Chromebook sont disponibles pour la réalisation de projets.

L'équipe et les élèves ont vécu des activités et des projets motivants : des activités de reconnaissance rassembleuses comme le bal des neiges, les olympiades et un spectacle de magie. Aussi, plusieurs sorties et activités ont été vécues en groupes-classes: théâtre, plein air, invités animant des activités scientifiques, etc.

Des communautés de pratique ont été formées afin de travailler l'apprentissage de l'écriture par le biais des ateliers d'écriture. L'augmentation de la motivation à écrire est remarquable chez les élèves! Quel succès!

Le projet de réfection de la cour d'école prendra enfin forme durant l'été 2022!

10.Mot de la fin (remerciements, perspectives pour l'année à venir et conclusion)

C'est une année exigeant qui se termine.

Les membres du conseil d'établissement tiennent à remercier les membres du personnel pour les efforts soutenus et leur capacité d'adaptation.

Félicitations aux élèves pour leur persévérance et leur résilience. De belles vacances bien méritées!

Enfin, un immense merci aux parents pour leur collaboration et leur implication.

Nous anticipons l'année prochaine avec enthousiasme!